

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026_42

~~~~~

**SEANCE DU 5 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres votants : 14  
Date de convocation : 1<sup>er</sup> juin 2026

**PRESENTS :** *TUPIN-BRON Jean, PAREYT Alexandre, MARTIN Françoise, LUCAS Lydie, CIER Gael, TAGAND Gilberte, ROBERT Nicolas, MICHOUX Jonathan, MOTTIEZ Adrien, BENED Justine, TUPIN René, FAVRE-VICTOIRE Jean-François, CARTOTTO Alexandra*

**ABSENTS EXCUSES :** *DORIGO Rebecca (pouvoir à TUPIN-BRON Jean), FAVRE-VICTOIRE Nicolas*

Madame MARTIN Françoise a été élue secrétaire.

**OBJET : RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de VACHERESSE ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2008 instaurant le Droit de Préemption Urbain sur des zones urbanisées et à urbaniser du territoire communal ;

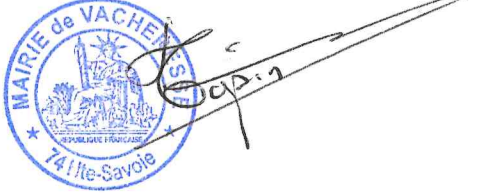
Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) adressée par Maître Bruno CHAUVET, notaire à ABONDANCE (74360), reçue et enregistrée en Mairie de VACHERESSE le 4 mai 2026 et concernant la vente de parcelles bâties et non bâties cadastrées section C - numéros 2407 (surface : 00a 22ca), 2408 (surface : 01a 23ca), 2664 (surface : 20a 30ca), 2667 (surface : 00a 85ca), lieu-dit « Ecotex »;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les parcelles énumérées ci-dessus.
- **DIT** que cette décision sera notifiée à Maître Bruno CHAUVET, notaire à ABONDANCE (74360).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON



La secrétaire de séance,  
Françoise MARTIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Françoise", written over a horizontal line.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*